



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N° 129 CDCJ/25

REUNION du 09 Mars 2022

Présents : Mr. AZZOUN F – BELORGEY B - DUPUY G – FAVELIER R.

1.1 FESTIVAL U13 PITCH 2021/2022

Equipes qualifiées pour la Finale Départementale qui se déroulera le 02/04/2022 – Lieu et heure à déterminer

LONGVIC - GEVREY - CHEVIGNY ST SR - CHENOVE – ENT FAUVERNEY - MEURSAULT - DAIX 1 - - IS/SELONGEY – POUILLY EN AUXOIS - ASFO - DAIX 2 - DFCO – MVF - ASPPT 1 - ENT AISEREY - FONTAINE LES DIJON 2.

1.2 CHANGEMENT DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
24432607	U18 D1	A	MIREBELLOIS PONT/LAM	1 TILLES F.C.	1 13/03/2022	10H	12/03/2022	19H	
24432724	U18 D2	A	ENT FCCL	1 MEURSAULT	1 13/03/2022	10H			STADE DES LAUCHÈRES 1 à LADOIX
24432754	U18 D2	B	USCD	1 MVF	2 13/03/2022	10H	12/03/2022	16H	
24432791	U18 D3	A	ENT FAUVERNEY	2 DAIX	2 20/03/2022	10H	19/03/2022	15H	
24432820	U15 D1	A	MVF	1 MIREBELLOIS PONT/LAM	1 19/03/2022	15H			STADE SAINT ROCH 2 à MONTBARD
24432823	U15 D1	A	DFCO FEM	3 MVF	1 12/03/2022	14H		19H	
24432933	U15 D2	C	FONTAINE LES DIJON	3 J D F 21	1 26/03/2022	17H30		13H	
24432902	U15 D2	B	MARSANNAY	1 FCCL	1 26/03/2022	15H		16H	
24433007	U15 D3	A	ENT POUILLY EN AUX.	2 CF TALANT	1 21/05/2022	15H			STADE MUNICIPAL à MANLAY
24433125	U13 D1	B	SEMUR EPOISSES	1 FONTAINE LES DIJON	1 07/05/2022	14H	14/05/2022		
24433079	U13 D1	A	GEVREY	1 TILLES FC	1 12/03/2022		09/04/2022		
24433087	U13 D1	A	MARSANNAY	1 GEVREY	1 26/03/2022	15H		14H	
24433193	U13 D2	B	D.F.C.O (FEM)	3 ST APOLLINAIRE	2 12/03/2022	14H		10H30	
24433167	U13 D2	A	CHAMPDOTRE LONGEAULT	1 RUFFEY STE MARIE	1 19/03/2022	15H	02/04/2022		
244441033	U13 D2	C	MARSANNAY	2 ASPPT	3 19/03/2022	15H		14H	
24433480	U13 D3	B	IS-SELONGEY	4 MARSANNAY	3 12/03/2022	14H		13H	STADE DES COURVELLES 2 à SELONGEY
24433484	U13 D3	B	MARSANNAY	3 CHEVIGNY ST SR	3 19/03/2022	15H		14H	

- Match 24441029 U13 D2-C JDF 21 – FONTAINE LES DIJON 2 du 12/03/2022 se jouera le 23/03/2022 à 16h15 sur le terrain synthétique de FONTAINE LES DIJON.
- Match 24433112 U13 D1 B ASFO – USSE du 19/03/2022 se jouera à 14h00.
- Match 24432826 U15 D1 ASFO – IS-SELONGEY 4 du 12/03/22 se jouera le 19/13/22 à 15h30.
- Match U18 D2 B TALANT – USSE du 13/03/22 se jouera le 12/03/22 à 15h30.
- Match U15 D2 FONTAINE LES DIJON 3 – USSE du 14/05/22 se jouera à 16h30.

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

Match Aller 24432898 U15 D2-B ENT FAUVERNEY – AISEREY IZEURE du 19/03/22 se jouera au Stade d'IZEURE le 23/03/2022 à 18h30.

Match Retour 24432913 AISEREY IZEURE – ENT FAUVERNEY du 14/05/2022 se jouera à FAUVERNEY.

Matches du 5/03/2022 reportés avec l'accord des deux clubs

- Match 24433387 U13 D3-D REMILLY (Mixte) – TILLES FC 3 du 5/03/2022 se jouera le 9/04/2022.
- Match 24433476 U13D3-B ST APOLLINAIRE 3 – IS SELONGEY 4 du 5/03/2022 se jouera 02/04/2022.
- Suite à des cas de COVID, le match 24432971 U15 D3-A DIJON ULFE – CF TALANT du 5/03/2022 a été remis. La Commission remet le match au 16/04/2022.

1.3 RETOUR DOSSIER INSTRUCTEUR

Coupe PITCH – Festival U13 – Plateau 10 ES MORVANDELLE – PRECY – PLOMBIERES (forfait) du 5 février 2022

La Commission,

Reprenant le dossier,

Après lecture des différents éléments y figurant, dont le rapport d'instruction.

Après mise en place d'une audition conformément aux dispositions de l'article 3.2 et suivants ainsi que 3.3.2 et suivants de l'Annexe 2 des RG de la FFF – règlement disciplinaire et barème disciplinaire de la FFF – devant la commission Départementale des Championnats Jeunes ce Mercredi 9/03/2022 en présentiel et par visio conférence via l'application STARLEAF, pour Mme PIERRICHON Sabrina Secrétaire et M. POUCHOY Aurélien du club de PRECY

Après audition de

- M. DUPUY G, instructeur du District,
- Madame Pierrichon Sabrina secrétaire du club de PRECY
- M. Pouchoy Aurélien N°8518161845 de PRECY

PREND NOTE des absences excusées

Monsieur Martroye Nicolas, Licence 83848153 - Educateur ES MORVANDELLE

Monsieur Barat Samuel, Licence 2547469317 - joueur accompagné de son tuteur légal du FC MOUX

Après lecture du rapport de l'instructeur,

Suite à l'audition du club de Précy et au rapport du club de ES MORVANDELLE qui déclare avoir fait jouer Samuel Barrat.

La Commission déclare le Club de Morvanelle disqualifié de la Finale Départementale FESTIVAL U13

En conséquence le club de Pouilly-en-Auxois est qualifié pour la Finale Départementale FESTIVAL U13.

Amende 150 € pour avoir fait jouer un licencié n'appartenant pas à la catégorie U13

1.4 COURRIERS

ASIVOUGEOT : Suite au mail la CDCJ demande sous huitaine un rapport à Monsieur GUERIoT n°871818498 concernant les incidents survenus durant la rencontre n°24433160 U13 D2 VOUGEOT/AUXONNE du 05/03/2022.

A GRESILLES F.C Dijon : Les rencontres U15 et U18 auront lieu sur le terrain en herbe classé 5. En aucun cas les rencontres ne peuvent avoir lieu sur le terrain Epirey 2 (synthétique) étant donné que celui-ci est suspendu pour toutes les rencontres à 11 jusqu'à la réalisation des travaux demandés par la Ligue.

1.5 TOURNOI

FCMPL :

U11 et U18 le 11/06/22.

U9 et U15 le 12/06/22.

II – FEMININE

2.1 COURRIER

De DAIX : Retrait équipe U15F.

De CHEVIGNY ST SR : Retrait équipe U15F.

III- F.M.I

ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €

- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

RAPPEL : A partir du 5 Mars 2022, la FMI est mise en place en U13 D2 et U13 D3.

<u>05/03/2022</u>	U13 - D1 / Phase Printemps / Poule A Longvic 1 - D.F.C.O 2	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U13 - D1 / Phase Printemps / Poule B As Fontaine D'Ouche 2 - St Apollinair 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule A Meursault 1 - Champdotre Longeault 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule A Ent Cessey 1 - Ruffey St Marie 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule A Vougeot 1 - Auxonne 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D U.F.C.O 1 - Pouilly En Auxois As 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D Daix 2 - Ent.S. Morvandelle 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D Longvic 2 - Plombieres 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule A U.C.C.F 2 - Mvf 2	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule A Ent Ccof 1 - Pouilly En Auxois As 2	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D Neuilly Crim Sennece 2 - U.S. C. D (Fem) 5	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D Ent Aiserey Izeure 2 - Chenove 2	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule E St Jean De Losne 2 - Dijon Universite Clu 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule E Ent Us Savigny 1 - Auxonne 2	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule C Tilles F.C. 2 - Is-Selongey 3	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule C E.F. Villages 1 - Daix 3	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U13 Feminine / Phase Printemps / Poule A Villers L.Pot 1 - Daix 1	Absence de feuille de match
<u>05/03/2022</u>	U13 Feminine / Phase Printemps / Poule A Is-Selongey 1 - Ent.F. Villages 1	Absence de feuille de match

06/03/2022

U18 D2 / Phase Printemps / Poule B
Mvf 2 - Gresilles F.C 1

Absence de feuille de match

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJj valide les résultats acquis sur le terrain.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F.

Le secrétaire : DUPUY G.